



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2008

Etaient présents :

AMANCY - MM. MONET - MEYNET - Mme ROCH - MM. ROSNOBLET
ARENTHON - MM. VELLUZ - Mme BOEX - MM. BROUARD - MOENNE
CORNIER - MM. ALLARD - BOEX - CONTAT - MOUILLE
ETEAUX - MM. ROSSET - GAUD - MARTIN - RATSIMBA
LA CHAPELLE - MM. MARMOUX - CHATELAIN - Mme LAPIERRAZ
LA ROCHE - MM. THABUIS - Mme CAUHAPE - Mme CONTAT - Mme DERIAZ
MM. ENCRENAZ - PATERNAULT - PERROT - Mme PRUVOST
Mme SIBIL - Mme THABUIS L. (arrivée après les débats)
ST LAURENT - Mme CADORET - MM. BOUQUERAND - Mme MALININE
ST PIERRE - MM. GAILLARD - BESSON - BUFFLIER - DUJOURD'HUI
Mme ESPINASSE - MM. GONON - Mme MUNARI - Mme PEREZ
ST SIXT - MM. BOUCHET - HARMAND - Mme MOURER

Excusés : MM. MOREL

Ont donné pouvoir : MM. DESCHAMPS-BERGER - DUPONT

Suppléants présents sans voix délibérative : Mme DELAVENAY - Mme SAGE - MM. MARGOLLIET
Mme VIOLLET

Personnel de la C.C.P.R : MM. MEYNET - Directeur Général des Services
MM. DEBORD - Directeur des Services Techniques



Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les délégués de leur présence et en annonçant les personnes excusées.

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.



Monsieur le Président fait remarquer que la disposition de la table du Conseil a été modifiée suite à la demande de quelques conseillers qui souhaitaient un face à face.

Cette mise en place est un essai. A la fin de la séance, en cas de désaccord, l'ancienne disposition sera réadoptée.

Monsieur le Président remercie les conseillers de lui faire savoir si des problèmes de voix sont rencontrés en cours de séance. Il ajoute que si cette configuration requiert l'approbation, il sera envisagé l'installation de micros.



Madame Christiane SIBIL est désignée secrétaire de séance.



Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.



Avant de commencer le débat, Monsieur le Président informe l'assemblée que, lors des questions diverses, Monsieur le Maire de LA ROCHE SUR FORON présentera le projet de construction du centre intergénérationnel par vidéo projection.

Ce point est purement informatif et ne nécessitera pas de délibération de la part de l'assemblée.

Le Conseil n'émet aucune objection à cette présentation.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 JUILLET 2008

Monsieur le Président demande si tous les conseillers ont reçu sans problème le compte-rendu. Monsieur BOUCHET fait part des délais de distribution de la Poste de plus en plus longs.

Aucune observation n'est soulevée sur le compte rendu de la séance du 15 juillet 2008.

*A l'unanimité des présents,
le compte-rendu est approuvé.*

2. INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Monsieur DOMINICI, Trésorier de LA ROCHE SUR FORON propose, pour l'année 2008, une indemnité de conseil d'un montant de 2 299.49 € brut soit 2 098.07 € net.

Monsieur BROUARD fait connaître son désaccord. Il estime qu'il n'est pas normal de rétribuer annuellement Monsieur le Trésorier.

L'indemnité de conseil 2008 du Trésorier est approuvée à :

43 voix POUR / 01 voix CONTRE

3. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire doit approuver son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur CHATELAIN souhaite que des précisions lui soient apportées sur certains points :

- ① Page 11 - Article 6.3: « Le Président est le Président de droit des commissions communautaires »
Réponse lui ait faite que le Président de la Communauté est membre de droit de toutes les commissions tout comme un maire dans sa commune, comme la loi l'impose.
Monsieur CHATELAIN se fait donc confirmer que la personne qui anime la commission est un Vice-Président de commission.
Confirmation lui est donnée
- ② Concernant à la périodicité des conseils, Monsieur CHATELAIN a contacté par mail les services de la C.C.P.R. pour obtenir un planning prévisionnel des futures réunions afin de s'organiser au mieux. Il demande à ce que, dans la mesure du possible, ce planning soit transmis régulièrement.
Monsieur le Président lui répond que cette communication sera mise en place dans la mesure du possible. Il souligne que certaines réunions obligatoires sont prévisibles mais que d'autres ne le sont pas.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver ce projet.

*A l'unanimité des présents,
le règlement intérieur de la C.C.P.R. est approuvé.*

4. ASSAINISSEMENT

↳ Station d'épuration de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY - Désaffectation des biens Modification de la délibération du 12 juin 2007

Par délibération du 12 Juin 2007, et en vertu de l'article L 1321-3 du Code Général des Collectivités Locales, il a été décidé de procéder à la désaffectation de l'ensemble des droits et obligations composant la station d'épuration de Saint Pierre en Faucigny, en vue de les rétrocéder à la Commune propriétaire, dans la mesure où cette station n'est plus opérationnelle. Pour mémoire, cette station d'épuration avait été mise à disposition de la CCPR, compétente en matière d'assainissement, par la Commune de Saint Pierre en Faucigny, lors de son adhésion au 1er Janvier 2003.

Cette opération de désaffectation devait se concrétiser sur le plan comptable par des écritures budgétaires (titres et mandats) à la fois pour la Communauté de Communes du Pays Rochois et la Commune de Saint Pierre.

Depuis le 1er Janvier 2006 et le 1er Janvier 2008, dans le cadre de la simplification et de l'adaptation des instructions budgétaires M14 et M4, les opérations de mise à disposition et de désaffectation des biens s'effectuent par des écritures d'ordre non budgétaires, initiées par l'ordonnateur et enregistrées uniquement par le Comptable.

Les écritures relatives à la désaffectation se déclinent comme suit :

Opérations	Compte débit	Compte Crédit	Montant
Retour de l'immobilisation	1027	2174	88 415,58
Transfert des amortissements de l'immobilisation	28174	1027	17 683,10
Transfert de la subvention	131	1027	23 158,76
Transfert des reprises sur subvention	1027	1391	2 323,65
Apurement du compte 2423	1027	1021	15 359,45

A l'unanimité, le Conseil Communautaire

⇒ *Approuve l'ensemble de la procédure de désaffectation des droits et obligations composant la station d'épuration de Saint Pierre en Faucigny,*

⇒ *Prend acte des écritures non budgétaires passées par le Comptable,*

⇒ *Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités relatives à cette désaffectation dont notamment la production d'un certificat administratif destiné au comptable l'informant de la mise à jour de l'inventaire.*

Monsieur le Président précise que la station d'épuration de SAINT PIERRE a été détruite et que ces écritures sont purement comptables.

Madame BOEX intervient et annonce qu'il reste une clôture sur le site.
Monsieur le Président lui répond que la station a été réintégrée dans le domaine communal et que le terrain et la clôture sont une propriété privée de la commune de SAINT PIERRE.

Travaux Collecteurs SONNEX EST et ORANGE / MONTISEL

① Précision sur les délibérations n° 2008-73 et 2008-74 du 15 juillet 2008

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibérations n° 2008-73 et 2008-74 du 15 Juillet 2008, il a été décidé de lancer les consultations relatives aux marchés de travaux :

- . du réseau d'assainissement tranches n° 1 et n° 2 - Collecteur de transport Orange/Montisel,
- . du réseau d'assainissement tranche n° 1 - Sonnex Est

Ces travaux sont subventionnés par le SMDEA et l'Agence de l'Eau.

A la suite de différents échanges, l'Agence de l'Eau nous informe que dans le cadre du guichet unique, le versement de ses aides se fera par l'intermédiaire du Syndicat Mixte D'Eau et d'Assainissement.

De ce fait, il est nécessaire de compléter les délibérations n° 2008-73 et 2008-74 du 15 Juillet 2008 comme suit :

- *Monsieur le Président autorise le SMDEA à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Rochois les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les reverser ensuite -*

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette modification.

A l'unanimité des présents,

les délibérations n° 2008-73 et 2008-74 seront modifiées comme indiqué ci-dessus.

② Choix des entreprises

*** Construction collecteur E.U. - Tranche n° 1 - SONNEX EST Cme de ST LAURENT**

Dans le cadre de la procédure engagée par la Communauté de Communes du Pays Rochois pour la construction d'un collecteur d'eaux usées - Tranche n° 1 - Sonnex Est - Commune de SAINT LAURENT - la consultation pour le marché de travaux sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée le 8 août 2008.

Les candidats devaient remettre leurs offres pour le 15 septembre 2008.

Onze candidats ont remis une proposition.

A l'ouverture des premières enveloppes, six entreprises (SPIE BATIGNOLLES - SASSI BTP - DUPONT TP - BARBAZ - SOGEO - PLANTAZ) ont été écartées car elles ne présentaient pas la qualification SNCF exigée pour les travaux de fonçage et de ce fait, ne répondaient donc pas aux critères de sélection prévus dans le règlement de consultation.

Les six propositions restantes ont été analysées par le Maître d'œuvre et classées en fonction des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- . Le prix (50 %)
- . La valeur technique de l'offre (40 %)
- . Le délai et période d'exécution des travaux (10 %).

Après cette analyse, présentée en Commission d'Appel d'Offres du 30 Septembre 2008 et suivant l'avis de cette dernière, il est proposé de retenir l'entreprise **DECREMPS**, dont l'offre se monte à **638 255,93 €H.T.**

Il est à noter que cette entreprise a proposé un rabais de **26,30 %** sur le bordereau de prix initial.

Monsieur le Président fait remarquer à l'assemblée les rabais conséquents consentis par les entreprises.

Il ajoute que les travaux démarreront rapidement, toutes les autorisations de passage étant obtenues.

Quelques modifications devront être apportées sur le bas du projet vers la commune d'AMANCY.

Monsieur le Président ajoute qu'il est souhaitable d'organiser une réunion d'information avec les proches riverains.

Madame le Maire de SAINT LAURENT acquiesce.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ↳ Approuver le choix de l'entreprise **DECREMPS** pour la construction de ce collecteur.
- ↳ Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Le Conseil Communautaire à :

43 voix POUR / 01 ABSTENTION (Mme BOEX)

↳ *Approuve le choix de l'entreprise DECREMPS pour la construction de ce collecteur*

↳ *Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.*

*** Construction collecteur de transfert E.U. - ORANGE / MONTISEL
Cme de LA ROCHE SUR FORON**

Dans le cadre de la procédure engagée par la Communauté de Communes du Pays Rochois pour la construction d'un collecteur de transfert d'eaux usées – Bassin versant Orange - Cme de LA ROCHE SUR FORON - la consultation pour le marché de travaux sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée le 8 août 2008.

Les candidats devaient remettre leurs offres pour le 15 septembre 2008.

Douze candidats ont remis une proposition.

A l'ouverture des premières enveloppes, l'entreprise DUPONT TP a été écartée car elle ne présentait pas les garanties financières suffisantes et de ce fait, ne répondait donc pas aux critères de sélection prévus dans le règlement de consultation.

Les onze propositions restantes ont été analysées par le Maître d'œuvre et classées en fonction des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- . Le prix (50 %)
- . La valeur technique de l'offre (40 %)
- . Le délai et période d'exécution des travaux (10 %).

Après cette analyse, présentée en Commission d'Appel d'Offres du 30 septembre 2008 et suivant l'avis de cette dernière, il est proposé de retenir l'entreprise SMTP, dont l'offre se monte à 921 832,21 € H.T.

Il est à noter que cette entreprise a proposé un rabais de 27 % sur le bordereau de prix initial.

Monsieur THABUIS informe l'assemblée que tous les problèmes de concessions de tréfonds, d'autorisations de passage sont réglés.

Monsieur le Président ajoute que les travaux démarreront courant Novembre.

Le Conseil Communautaire est invité à

- ↳ Approuver le choix de l'entreprise SMTP pour la construction de ce collecteur.
- ↳ Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché

Le Conseil Communautaire à :

43 voix POUR / 01 ABSTENTION (Mme BOEX)

- ↳ **Approuve le choix de l'entreprise SMTP pour la construction de ce collecteur**
- ↳ **Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.**

5. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

↳ Modification du règlement intérieur

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ROSSET - Responsable de la commission.

Ce dernier rappelle que l'aire d'accueil des gens du voyage de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY est en fonctionnement depuis le 5 octobre 2007.
Elle est cogérée par l'A.D.G.V.A. et l'A.L.A.P.

Après une année de fonctionnement de l'aire d'accueil, certains ajustements du règlement intérieur adopté par délibération du 4 septembre 2007 sont devenus nécessaires.

Monsieur ROSSET propose :

↳ de compléter l'article 6 par l'alinéa suivant :

« Aucun stationnement n'est admis sur l'allée centrale »,

Il précise que lorsque l'aire d'accueil est complète, les occupants stationnent sur l'allée centrale ce qui en cas d'intervention urgente pose des problèmes de sécurité.

↳ de modifier l'alinéa suivant de l'article 6 :

« Tout brûlage (pneus, fils plastique,...) est interdit sur l'aire d'accueil, y compris les barbecues à foyer ouvert.

⇒ par l'adjonction de : « qui ne sont autorisés que sur l'emplacement prévu à cet effet, à l'extérieur de l'aire »

⇒ par la suppression de : « Seuls les barbecues électriques sont autorisés ».

Monsieur ROSSET précise qu'un aménagement va être réalisé en dehors de l'aire, derrière la clôture, pour accueillir des barbecues à foyer à feu ouvert.

↳ de modifier l'article 7 comme il suit :

« le manque de respect, les insultes, les menaces envers le personnel de l'aire ou tout autre intervenant, (...) »

Ces comportements impliqueront l'expulsion des auteurs de troubles en cas de non respect de cet article.

Monsieur ROSSET précise que cette modification est apportée suite à des incidents survenus au printemps avec une congrégation particulièrement difficile à gérer.
Une nette amélioration est constatée depuis.

Monsieur ROSSET souligne l'implication de Monsieur GONON sur la commune de SAINT PIERRE.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver les modifications proposées.

*A l'unanimité des présents,
le Conseil approuve les modifications à apporter au règlement intérieur
telles que présentées ci-dessus.*

Monsieur le Président informe l'assemblée que quelques arrivées sauvages ont été constatées sur d'autres sites que l'aire d'accueil. Une intervention rapide de Monsieur le Préfet et des forces de l'ordre ont été notées. Il n'y a pas eu de stationnement supérieur à trois jours.

Il souligne le côté positif de la construction de cette aire. Les annonces de Monsieur le Préfet, à savoir :

1. plus besoin de référé
2. expulsion ordonnée immédiatement

sont respectées.

Monsieur ROSSET ajoute que la gestion de l'aire d'accueil par les prestataires est satisfaisante. Il rappelle que cette prestation est d'environ 5 000 € par mois à la charge de la C.C.P.R.

Monsieur ROSNOBLET intervient et fait savoir qu'il est surpris des tarifs très peu élevés par rapport au coût de fonctionnement. Il souhaite savoir comment ont été fixés ces tarifs.

Réponse lui ait faite qu'une étude des tarifs pratiqués sur la région a été effectuée et que ceux pratiqués par la C.C.P.R. sont dans la fourchette haute constatée.

Monsieur ROSNOBLET ne voit aucune raison de suivre ce qui est pratiqué par d'autres et qu'il n'est pas normal que les recettes ne couvrent pas les frais de fonctionnement.

Monsieur le Président lui répond que le risque d'appliquer des tarifs plus élevés fasse baisser la fréquentation de l'aire d'accueil.

Monsieur ROSNOBLET ajoute que rien ne contraint la C.C.P.R. à ne pas adopter des tarifs plus hauts. Il demande qui détermine ces fourchettes de prix.

Monsieur le Président précise que des comparaisons ont été réalisées et que des plafonds existent, plafonds qui conditionnent les aides versées par les différents organismes.

Il rappelle que le projet initial de l'aire s'élevait à 800 000 € et qu'au final ce projet a coûté 500 000 €. Des économies ont donc pu être réalisées au moins sur ce point.

Madame DELAVENAY, quant à elle, demande des précisions sur les modalités d'application des tarifs du 1^{er} au 60^{ème} jour et du 61^{ème} au 65^{ème} jour et suivants.

Monsieur MEYNET lui répond qu'après 60 jours, les occupants doivent quitter les lieux et ne se représenter que deux mois plus tard.

Dans le cas de la mise en place d'une procédure d'expulsion, le temps d'accueil supplémentaire est facturé en fonction des tranches de tarifs à compter du 61^{ème} jour.

Elle demande si une rencontre avec Monsieur le Préfet au sujet de la construction de la deuxième aire a eu lieu.

Monsieur ROSSET lui répond dans l'affirmative et informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion en Préfecture début septembre et fait la synthèse de cette rencontre.

On arrive à la fin du premier schéma départemental (2003/2008).

Le bilan de réalisation des aires d'accueil exécutées sur le département doit être établi d'ici la fin de l'année par les services préfectoraux.

Quant aux aires de grand passage, le schéma actuel prévoit la réalisation de cinq aires. Monsieur HERISSON, présent à cette réunion, a annoncé que l'on s'orienterait vers trois aires, sans aucune confirmation à ce jour.

Rien n'est encore défini et l'on doit attendre la fin de cette étude qui sera réalisée entre les Services de la Préfecture et le Conseil Général.

Monsieur BROUARD souhaite revenir sur les tarifs. Il soumet l'idée d'un tarif départemental voir régional. Il n'est pas, selon lui, normal que la population paie pour ces gens. Il demande d'envisager de rencontrer Monsieur le Préfet pour l'instauration de tarifs uniques au niveau du Département voire de la Région.

Monsieur ROSSET rappelle que les tarifs sont fixés en fonction du coût de la maintenance de l'aire et chaque collectivité raisonne suivant un aspect social ou financier. Toutefois, il ajoute qu'il est possible de soumettre sa proposition à Monsieur le Préfet pour une harmonisation de ces tarifs.

Cependant, une harmonisation au niveau régional ne lui semble pas réalisable.

Monsieur BROUARD demande si quelqu'un a une idée des revenus de ces personnes.

Monsieur le Président se souvient d'une réunion en Préfecture courant 2001 au sujet des gens du voyage; réunion qui s'est tenue en présence des Maires de Haute-Savoie, des dirigeants de gendarmerie.

A une question posée sur les revenus de ces personnes, Monsieur le Préfet a répondu: « ce n'est pas votre problème ». Cette phrase résume la situation.

Monsieur le Président ajoute qu'il est envisageable de poser la question de l'harmonisation des tarifs au niveau du Département qui a connaissance du coût de fonctionnement et d'investissement de ce type d'aire.

Monsieur BUFFLIER revient sur les 5 000 € mensuels de gestion de cette aire. Il demande le rôle des gestionnaires et s'ils ne peuvent être affectés à plusieurs aires pour réduire les coûts.

Monsieur le Président répond que lorsque le choix de retenir un gestionnaire s'est posé, il était envisagé de partager la prestation avec d'autres collectivités. Or, à ce jour, très peu d'aires voire aucune n'ont été construites sur la vallée.

Monsieur BUFFLIER réitère sa question à savoir quelles sont les tâches des gestionnaires.

Monsieur ROSSET répond qu'ils réceptionnent les « locataires », font signer les contrats d'occupation, gère les problèmes d'entretien, encaissent les redevances, gèrent les conflits.

Il ajoute qu'un bilan chiffré sera établi pour présentation lors d'un prochain conseil. Au niveau de la prestation, aucun problème particulier n'a été relevé, un suivi correct est assuré.

Suite à un orage, un problème technique sur le système informatique est survenu.

Monsieur le Président ajoute que lors de la consultation pour la désignation des gestionnaires de l'aire d'accueil, l'offre présentée par l'A.D.G.V.A. et l'A.L.A.P. était la moins chère.

Madame LAPIERRAZ s'interroge sur la fréquentation de l'aire.

Monsieur le Président précise que le taux de remplissage moyen est de 80% sur l'année.

Madame SIBIL souhaite connaître les problèmes rencontrés au printemps.

Principalement des problèmes d'incivilité envers les gardiens et plus généralement le non respect du règlement intérieur.

Monsieur ROSNOBLET demande si ce sont les mêmes personnes qui reviennent régulièrement.

Monsieur ROSSET répond que, majoritairement, ce sont les mêmes familles qui se représentent.

Dans le cas de ce groupe difficile, c'était leur première venue.

Monsieur le Président ajoute que l'on a toujours la possibilité de refuser une famille qui a posé problème.

6. QUESTIONS DIVERSES

↳ Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors du conseil du 24 juin 2008, elle a accordé à la Croix Rouge de LA ROCHE SUR FORON, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de garantir un stock de denrées suffisant jusqu'au mois de Novembre.

Il donne lecture d'un courrier adressé par la Croix Rouge présentant au Conseil et à Monsieur le Président ses remerciements.

↳ Panneaux d'information sur le Futur Hôpital Intercommunal

Monsieur le Président expose que le Syndicat Mixte de l'Hôpital Intercommunal a fait réaliser un certain nombre de panneaux d'information présentant le projet du nouvel hôpital qui verra le jour sur la commune de CONTAMINE SUR ARVE.

Ces panneaux sont visibles dans la salle du Conseil.

Monsieur le Président précise que ces panneaux seront ensuite mis à disposition de chaque commune pour affichage selon un planning déterminé en réunion de bureau.

↳ Cérémonie de Pose de la Première Pierre - Station d'épuration d'ARENTHON

L'ensemble des conseils municipaux ainsi que les riverains et les principaux acteurs (entreprises, bureau d'études, etc...) du projet d'extension de la station d'épuration sont conviés à la cérémonie de pose de la première pierre le Vendredi 24 octobre prochain à 11 heures.

Elle sera suivie d'un vin d'honneur.

↳ Visite de la compostière de PERRIGNIER

Monsieur ALLARD a organisé une visite de la compostière de PERRIGNIER.

Une vingtaine de participants a répondu présent à son invitation Vendredi 10 octobre 2008 de 13 H 30 à 17 H 30.

Il précise que cette visite a eu lieu en semaine car la compostière est fermée le samedi.

L'ensemble des personnes a trouvé cette visite très intéressante ; visite qui a mis en évidence la gestion difficile du traitement des boues de la C.C.P.R.. Chacun a pu se rendre compte des filières de destruction de nos déchets et notamment nos boues.

Un contrat de deux ans renouvelables une fois engage la C.C.P.R. avec la compostière. Une discussion sera à engager pour poursuivre ou non ce partenariat. Dans l'attente, il est important de rester très attentifs.

De nombreux contrôles sont effectués et la traçabilité rigoureuse.

Monsieur ALLARD a été étonné d'apprendre que le compost et les boues ont une qualité identique alors que les agriculteurs ont toujours affirmés le contraire lorsqu'il était question d'épandage.

Madame BOEX a retenu, contrairement aux propos de Monsieur ALLARD, que la compostière préfère mélanger les boues à des déchets verts ; la qualité est alors supérieure.

↳ Réunion du Comité de Suivi de la station d'épuration d'ARENTHON

Monsieur ALLARD informe l'assemblée que le Lundi 20 octobre prochain le Comité de Suivi proposé sous l'ancienne mandature se réunira pour une présentation de l'avancement des opérations depuis la dernière réunion.

↳ Commission Ordures Ménagères

Monsieur ALLARD informe le Conseil qu'aucune décision quant au financement du budget Ordures Ménagères n'est arrêtée.

Différentes études et simulations sont actuellement réalisées par les services et permettront aux élus d'opter pour la meilleure solution de financement.

Monsieur THABUIS précise qu'avec le système actuel 1 000 foyers ne sont taxés.

Madame SIBIL intervient et dit qu'il faut trouver un autre moyen pour les faire payer.

Certains membres de l'assemblée s'interrogent sur les raisons de cette absence de taxation.

Monsieur ALLARD ne souhaite pas poursuivre la discussion sans proposition concrète à l'appui.

Il rappelle que les orientations sont données par le Bureau, étudiées en commission et soumises au vote du Conseil Communautaire. Chaque conseiller est par conséquent impliqué dans la décision finale.

Madame DELAVENAY, quant à elle, demande que la décision prise soit économique pour la C.C.P.R. mais également la plus juste pour le citoyen.

Monsieur le Président intervient.

Que ce soit pour les ordures ménagères, l'assainissement ou le centre de loisirs, il rappelle que ces postes ont un coût et que les budgets de la C.C.P.R. ne sont pas élastiques. Des engagements ont été pris et il se doit de les respecter. Il doit arriver à affiner ces postes et il se doit de poursuivre ce qui a été engagé.

Il ajoute : « On peut toujours rêver mais la réalité est là, c'est le Président qui vous le dit ».

↳ Commission Scolaire

Monsieur ROSSET informe l'assemblée que la commission scolaire s'est réunie le 30 septembre. Il dresse un rapide bilan :

- * **Rentrée des classes** 945 élèves scolarisés y compris ceux nés fin 2005
- * **Restauration scolaire** aucun problème particulier relevé suite au changement de prestataire
- * **R.A.S.E.D.** Réseau d'Aides Spécialisées pour Enfants en Difficulté
Examen des demandes de subventions
- * Discussion sur le nouveau **temps de travail des ASEM** (rappel : elles ne travaillent plus le samedi matin)
- * Discussion sur la problématique du **droit d'accueil des enfants en cas de grève**.
Les ASEM assureront ce service.
- * Une visite de toutes les écoles est programmée le samedi 22 novembre pour que chaque membre de la commission connaisse les différents sites. Cette visite sera utile lors de l'examen des travaux à programmer par école.

↳ Commission Centre de Loisirs

La commission Centre de Loisirs se réunira le 21 octobre prochain sur le site de Montisel pour une présentation du site à ceux qui ne le connaissent pas.

↳ Commission « Accessibilité des personnes handicapées aux espaces publics »

Monsieur ROSSET annonce qu'une rencontre avec les services de la D.D.E. est prévue. Elle permettra l'élaboration d'un cahier des charges pour le lancement d'une future consultation. Cette commission devrait se réunir dans les semaines à venir et sera ouverte aux associations d'handicapés dites « tout handicap ».

Madame THABUIS intervient et souhaite que l'on associe à cette commission les mal voyants. Elle précise que les déficients visuels ne sont pas représentés dans les associations mentionnées ci-dessus.

Monsieur ROSSET lui répond que le nécessaire sera fait.

↳ Droit d'accueil des enfants en cas de grève

Monsieur HARMAND souhaite savoir si le personnel de la C.C.P.R peut être mis à la disposition des écoles primaires des communes ne disposant du personnel suffisant pour assurer ce droit d'accueil.

Monsieur le Président lui répond que cela n'est possible, la C.C.P.R. n'ayant la compétence « écoles primaires ».

Monsieur ROSSET ajoute que, bien que le texte de loi prévoit que cet accueil se fasse dans un cadre intercommunal, le personnel C.C.P.R. ne serait pas en nombre suffisant pour assurer les remplacements en écoles maternelles et en écoles primaires.

Monsieur BOUCHET demande si tous les maires ont reçu un courrier de Monsieur le Maire d'ALBY SUR CHERAN qui expose les problèmes qu'il rencontre au niveau de la surveillance des enfants dans un contexte de grève.

Monsieur le Maire d'ALBY SUR CHERAN demande que cette question soit débattue au cours du congrès départemental.

Monsieur BOUCHET ne peut donner avec précision le contenu de cette lettre mais précise que le texte de loi mentionne que toute personne sans casier judiciaire peut surveiller les enfants et cette situation pose un problème.

Monsieur BOUCHET informe le Conseil qu'il soutient la position de Monsieur le Maire d'ALBY SUR CHERAN et demande que chaque maire en fasse autant.

↳ Demande de Madame BOEX

Madame BOEX expose la volonté de plus en plus importante de développer les transports doux.

Elle demande que les écoles qui ne possèdent pas de garages à vélo en soient équipées.

La majorité des maires lui répondent qu'ils possèdent ce type d'équipements dans leurs écoles.

Elle demande si au niveau du collège, ce type d'équipements existe.

Réponse lui est faite que le collège n'est pas de la compétence de la C.C.P.R.

↳ Taxe Professionnelle Unique

Le souhait de Monsieur HARMAND est de voir inscrit à l'ordre de jour d'un prochain conseil la Taxe Professionnelle Unique.

Monsieur le Président a bien noté sa demande et répond que des discussions doivent avoir lieu et qu'une large concertation et beaucoup d'explications seront nécessaires pour avancer dans ce dossier important.

↳ Projet de LA ROCHE SUR FORON - Centre Intergénérationnel

Monsieur THABUIS - Maire de LA ROCHE SUR FORON - est invité à présenter son projet de centre intergénérationnel.

Il demande au Conseil d'accueillir Monsieur RIBEREAU du C.C.A.S.

Monsieur THABUIS prend la parole et annonce que cette présentation est purement informative mais elle lui semble indispensable, pour une prise de conscience.

La présentation se déroule sous vidéo projection (document ci-joint).

Elle fait ressortir les différentes problématiques de la petite enfance et de l'accueil des personnes âgées dépendantes ou non.

La ville de LA ROCHE SUR FORON a pour projet la construction d'une structure multi-accueil composé entre autres :

- ◇ d'un relais d'assistantes maternelles
- ◇ d'un foyer de personnes âgées
- ◇ d'un espace de restauration collective
- ◇ de bureaux, d'espaces d'accueil
- ◇ d'espaces de regroupement intergénérationnel

En conclusion, la question suivante est posée : « Un centre intergénérationnel intercommunal ? »

Suite à cette présentation, Monsieur THABUIS ajoute qu'il lui a semblé important de présenter cette étude devant cette assemblée pour une prise de conscience.
Les choses vont aller en se dégradant.

Avant de lancer ce projet, Monsieur THABUIS a souhaité que chacun prenne conscience des difficultés d'accueil des personnes âgées notamment.

Des communes peuvent être intéressées pour la réservation de studios dans ce futur centre. Tout comme la C.C.P.R. peut souhaiter vouloir s'impliquer.

Ce projet peut être un projet d'ensemble sur le canton ou un projet ville de LA ROCHE SUR FORON.

En tout état de cause, la ville de LA ROCHE SUR FORON est prête à lancer ce dossier début 2009. Monsieur THABUIS n'engagera rien d'ici la fin de l'année, il attend de connaître la position des différents conseils municipaux.

Il souhaite, par ailleurs, que l'ensemble des conseils soient réunis pour un débat unique sur ce sujet.

Monsieur le Président prend la parole et pense que l'on ne peut rester insensible à cette problématique.

Le vieillissement de la population est un réel problème auquel on doit faire face et les structures manquent.

La Communauté de Communes du Pays Rochois est-elle intéressée par un tel projet ? C'est une question qui sera posée à l'assemblée.

Chacun a le droit de mener une réflexion au niveau de sa collectivité.

La C.C.P.R. s'est occupée de la jeunesse. C'est un devoir également de s'inquiéter pour les anciens.

Les quelques maisons de retraite sont largement insuffisantes par rapport aux besoins et bien souvent les familles doivent placer leurs proches dans d'autres départements.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'en 1999, l'E.P.H.A.D. de SAINT PIERRE offrait 43 lits dont 13 réservés aux malades d'Alzheimer.

Aujourd'hui la tendance est à l'inverse, il faudrait 92% des lits pour les malades d'Alzheimer.

Il souhaite que chacun prenne conscience de ces problèmes. Chacun peut être concerné comme ses propres parents ou proches et il ajoute que chacun a le devoir de réfléchir non seulement pour la petite enfance mais également pour les personnes âgées.

Monsieur THABUIS ajoute qu'il a reçu du Conseil d'administration des Ets de Notre Dame, la demande d'accueil par l'hôpital Andrévetan de leurs 35 lits.

L'établissement ne peut être rénové pour accueillir dans des conditions maximales les personnes âgées, et sera prochainement fermé.

L'hôpital ne peut accéder à cette demande. Il faudrait prévoir une extension du bâtiment.

Quant au Foyer « Le Verger », il a fait connaître son refus.

Madame THABUIS Lucienne, travaillant à Notre Dame, fait savoir que toutes les actions sont menées selon un Schéma Départemental de Gérontologie.

Elle avait demandé, il y a quelque temps, une intervention du Conseil Général pour une présentation.

Elle a obtenu l'accord du Conseiller Général pour l'organisation d'une rencontre.



Monsieur le Président rappelle que la Grimpée du Pays Rochois s'est déroulée le 28 septembre dernier.

Il convie chaque conseiller à la remise des prix du 20^{ème} semi-marathon de SAINT PIERRE qui aura lieu Dimanche 19 octobre 2008

~~~~~

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la disposition de la table du Conseil. Faut-il garder cette configuration ou revenir à l'ancienne ?

A la majorité, la disposition actuelle est adoptée. La pose de micros sera envisagée.

~~~~~

Le prochain conseil communautaire aura lieu le Mardi 18 novembre 2008 à 20 H.

~~~~~

La séance est levée à 21 H 25.

~~~~~

La Secrétaire de Séance,
C. SIBIL

Le Président,
M. GAILLARD